



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 92735

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la place du travail manuel via l'enseignement de la technologie dans la scolarité obligatoire. Le travail manuel, parce qu'il contribue au développement de l'intelligence concrète, donne aux élèves des compétences nécessaires à la création et à l'innovation. Outre des savoir-faire, il développe des compétences transversales et un mode d'accès différent au savoir, utiles à tous les âges de la vie. Trop souvent relégué, cet enseignement devrait gagner une équivalence en dignité et ouvrir des voies de réussite valorisées et diversifiées. Aussi, il lui demande ce qu'il entend entreprendre en ce sens.

Texte de la réponse

Le travail manuel s'inscrit dans la culture que l'éducation s'efforce de transmettre et trouve toute sa place dans les programmes de technologie. Une des finalités attribuées à cet enseignement est de contribuer à la formation de l'élève en valorisant des aptitudes à prendre appui sur le concret pour enrichir ses connaissances. Les programmes de technologie en vigueur au collège prévoient que chaque élève participe à une réalisation, à laquelle sont consacrés un tiers de l'horaire annuel en sixième et deux tiers de l'horaire annuel pour les autres niveaux. Lors de ces réalisations chacun est amené à divers gestes techniques et à utiliser rationnellement matériels et outillages en respectant les règles de sécurité et les principes ergonomiques. Que ce soit à partir d'une « situation problème » identifiée relative à un objet technique ou à partir d'un scénario s'inscrivant dans la « démarche de projet », le professeur propose à l'élève des activités faisant se succéder des phases de création, d'organisation et de réalisation. Cette démarche s'appuie sur le concret ; l'élève doit mobiliser des connaissances acquises dans diverses disciplines. L'enseignement de la technologie, aux côtés des disciplines scientifiques du collège, doit conduire également les élèves à découvrir les filières scientifiques, techniques et professionnelles, ce qui constitue l'un des enjeux majeurs actuels.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92735

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 2006, page 4346

Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 283